departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 3 juin 2002

Votants · 45

Convocation du Conseil Municipal : le 23 mai 2002

Convention Ville de Niort/ Communauté d'agglomération de Niort pour la mise en oeuvre du Contrat Temps Libre pour l'année 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 6 juin 2002

[Annexe]

Président :

-Prése<u>nts</u> :

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.

Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

DELIBERATION D20020169

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002

Enseignement Primaire et Temps Libre

Convention Ville de Niort/ Communauté d'agglomération de Niort pour la mise en oeuvre du Contrat Temps Libre pour l'année 2002

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose:

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

En raison des compétences transférées à la Communauté d'Agglomértion de Niort en matières d'équipements culturels et sportifs, cet établissement sert à la Ville de Niort des prestations nécessaires à la mise en oeuvre, par cette dernière, d'actions inscrites au Contrat Temps Libre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-annexée, définissant les conditions matérielles et financières de cette prestation.
- autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer la présente convention.
- à imputer les dépenses au : # 07360 (924-420-6042)

(Bernard BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC

Françoise BILLY

Ordre du jour